

COMMUNE DE MALZÉVILLE  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2011

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Béatrice ANTOINE, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, David CARABIN, Elsa PLUMIER, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 26

Conseillers absents excusés : Claudine JACQUEMIN, François KLAEYLE, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Geneviève FLEURY, Samia MESSALTI, Christine SIEURIN, Bernard BRAUN,

Conseillers absents non excusés :

Procurations : Claudine JACQUEMIN à Jean-Pierre FRANOUX,  
François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,  
Malika TRANCHINA à Odile CHANDELIER,  
Jean-Marie HIRTZ à Gérard VIRY,  
Geneviève FLEURY à Yves COLOMBAIN.

Secrétaire de séance : Sophie WAKEFORD

Date convocation : 16 septembre 2011

N°063/2011

Objet : Rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets- année 2010

Rubrique : 8.8

Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

Conformément au code général des collectivités territoriales et notamment à l'article L 2224-5, le président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Le décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000 précise que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce document est intégré au rapport d'activités de la communauté urbaine et transmis à chaque commune pour communication au conseil municipal.

Cette communication vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux.

Monsieur le maire procède donc à la communication du rapport annuel 2010 sur la qualité et le prix de ce service.

Date : 22 septembre 2011

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Date de transmission à la Préfecture :

N° Accusé de réception : 2011 09 22 - 11\_063-DE

Affichage : 29 SEP. 2011

Le Maire,  
Jean-Pierre FRANOUX.

